

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable pour l'exercice 2018

P. J. : - 3 projets de délibération
 - 1 maquette budgétaire

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe relatif à la distribution de l'eau potable permet de centraliser, en termes budgétaires, les différentes opérations menées par la Ville pour sécuriser et renforcer l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune, et d'évaluer le coût des services rendus aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable pour l'exercice 2018 présente un résultat définitif excédentaire de 4.428.948 F/CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	95 855 106
2	Résultat d'investissement	11 742 117
3	Résultat de clôture 2018 (= 1 + 2)	107 597 223
4	Restes à réaliser d'exploitation	- 4 021 495
5	Restes à réaliser investissement	- 99 146 780
6	Résultat définitif 2018 (= 3+4+5)	4 428 948

Ce compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2018, comme récapitulé dans le tableau suivant :

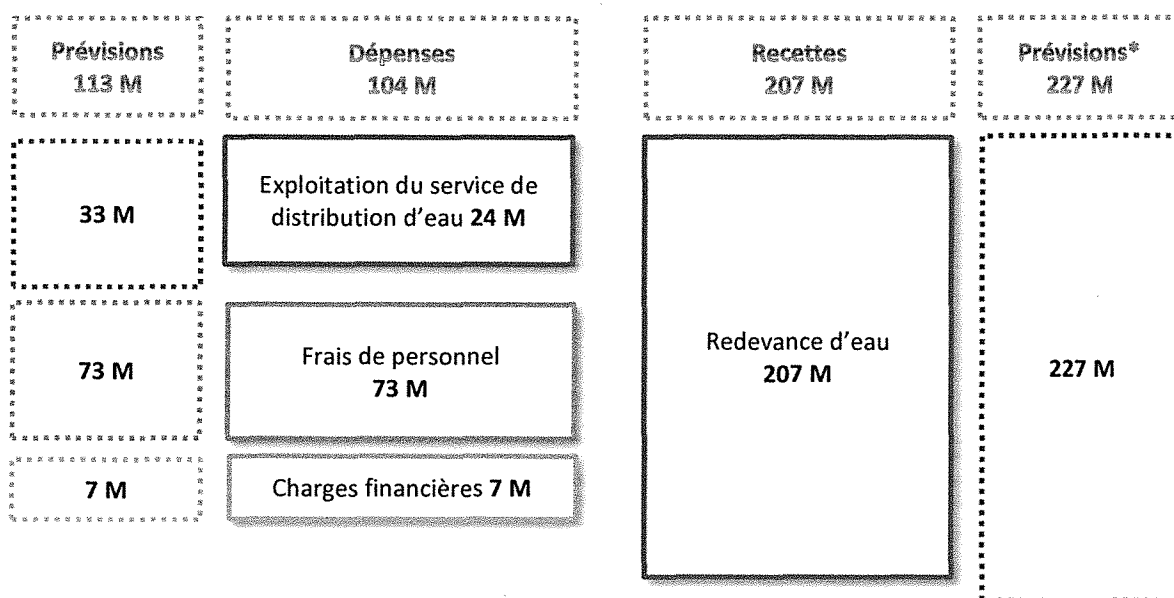
Budget annexe Eau	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 43.888.514	-	55.630.631	11.742.117
Exploitation	121.012.112	121.012.112	95.855.106	95.855.106
TOTAL	77.123.598	121.012.112	151.485.737	107.597.223

Dans le présent rapport, seules seront exposées les dépenses et les recettes réelles par section. En effet, les opérations d'ordre, sans incidence sur la trésorerie communale et s'analysant comme des écritures comptables non représentatives de l'activité de la Commune, ne feront pas l'objet d'un commentaire détaillé mais d'une présentation synthétique dans la sixième partie du rapport.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement, comptabilisés quant à eux en opérations réelles, ne seront pas commentés.

II. LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation pour la distribution de l'eau potable s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2017

A – LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
113.318.058	95,68%	104.406.850	92,14 %	4.021.495

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 104.406.850 F/CFP, soit 92,14 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ Frais d'exploitation : 24.676.916 F/CFP

- interventions sur ouvrages et fournitures : 8.647.483 F/CFP
- entretien des ouvrages, des terrains et servitudes : 2.829.967 F/CFP
- prime d'assurance du barrage : 1.024.689 F/CFP
- charges d'administration refacturées : 8.986.457 F/CFP
- frais généraux : 3.188.320 F/CFP

➤ Charges de personnel : 72.822.324 F/CFP

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2018, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

➤ Charges financières : 6.907.610 F/CFP

Le montant des intérêts de l'annuité de la dette de ce budget annexe mandatés au cours de l'exercice s'est élevé à 6.907.610 F/CFP.

B – LES RECETTES D'EXPLOITATION

Prévisions	titrés	% titrés
227.000.000	207.530.201	91,42%

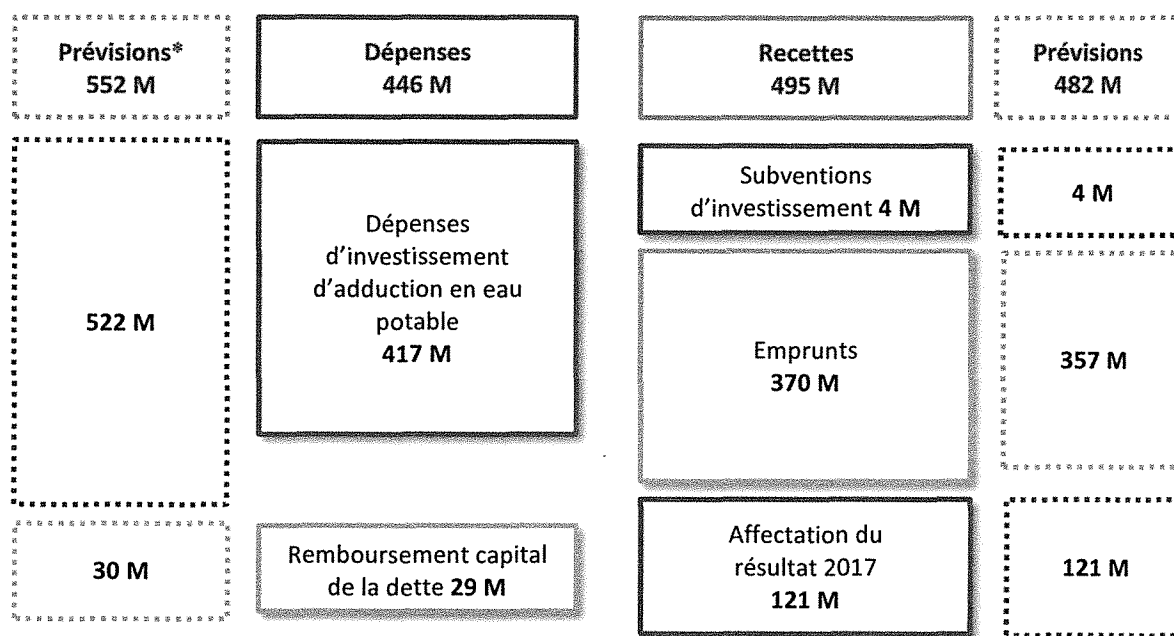
Les recettes d'exploitation du présent budget sont constituées du produit de la redevance d'eau et de produits exceptionnels.

Facturée 20,1 F/CFP par m³ d'eau consommée, la redevance a rapporté 207.087.137 F/CFP en 2018 permettant de financer intégralement l'exploitation de ce service public ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement.

De plus, des pénalités sur marchés ont été constatées pour un montant de 443.064 F/CFP.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions) :



**hors résultat reporté 2017*

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Prévisions*	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
552.183.363	98,79 %	446.346.077	80,83 %	99.146.780

**hors résultat reporté 2017 : 43.888.514 F/CFP*

En 2018, les investissements réalisés en matière de sécurisation et d'amélioration des équipements d'adduction d'eau potable se sont élevés à 417.513.682 F/CFP. Ils sont retracés dans les chapitres opérations du tableau suivant :

n° Opération	Libellé opération	prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
6101	Equipements en eau et assainissement	429.184.071	97.80%	362.189.395	84.39%	64.257.254
6114	Etudes et travaux sur le barrage de Dumbéa	92.999.292	93.01%	55.324.287	59.49%	34.889.526

Les dépenses mandatées sur ces opérations sont détaillées comme suit :

➤ Etudes :

- études sur le barrage de Dumbéa : 3.358.947 F/CFP
- études d'adduction d'eau potable diverses : 22.377.993 F/CFP

➤ Travaux :

- travaux de réhabilitation du réservoir du Mont-Coffyn : 21.062.637 F/CFP
- travaux sur ouvrages d'eau potable : 25.398.220 F/CFP
- travaux de déplacement de conduites au Mont Koghi : 1.106.145 F/CFP
- travaux sur barrage de Dumbéa : 51.965.340 F/CFP
- travaux barrage : 604.755 F/CFP
- travaux de rénovation clôtures sur réservoirs et sites de production : 5.786.349 F/CFP
- travaux d'adduction en eau potable :
 - à Normandie : 51.527.672 F/CFP
 - rue de l'Alma/André Ballande – phase 2 : 30.038.068 F/CFP
 - route de la Baie des Dames : 2.281.630 F/CFP
 - rue de Verdun : 5.322.936 F/CFP
 - dévoiement de la conduite pont de Rivière Salée : 8.095.162 F/CFP
 - au Trianon : 8.640.115 F/CFP
 - rue Jean Jaurès : 899.619 F/CFP
 - rue Anatole France : 739.811 F/CFP
 - rue Le Carrou : 722.239 F/CFP
 - quartier Anse Vata CA : 35.732.792 F/CFP
 - rue de Castellane et Bloc : 1.033.660 F/CFP
 - divers travaux : 761.605 F/CFP
 - rue Austerlitz : 9.000.000 F/CFP
 - rue Sœur Jeanne Jugan : 10.251.567 F/CFP
 - route de l'Anse Vata : 27.046.858 F/CFP
 - rue Lods : 15.852.512 F/CFP
 - rues Cevennes et Picardie : 14.969.617 F/CFP
 - dévoiement rue des Frères Charpentier : 8.849.080 F/CFP
 - dévoiement rue Auer : 5.396.592 F/CFP
 - remplacement conduite rue Jules Garnier : 441.993 F/CFP

➤ Travaux d'adduction d'eau potable dans le cadre du projet « Néobus » :

- rue Jacques Iekawé	: 20.000.000 F/CFP
- rue Edouard Unger	: 22.749.768 F/CFP
- carrefour République/Austerlitz	: 5.500.000 F/CFP

Enfin, le montant du remboursement de la dette en capital effectué pour ce budget annexe s'est élevé à 28.832.395 F/CFP.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	titrés	% titrés	reportés
482.389.935	494.708.463	102,55 %	0

En 2018, les recettes d'investissement constatées s'élèvent à 494.708.463 F/CFP, comprenant :

- la participation de la Ville de Dumbéa au déplacement de la conduite d'eau du Mont Koghi : 3.696.351 F/CFP,
- un emprunt contracté auprès de l'Agence Française de Développement pour le financement des travaux d'adduction d'eau potable : 370.000.000 F/CFP,
- l'affectation du résultat 2017 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 121.012.112 F/CFP.

IV. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

A la clôture de l'exercice 2018, la situation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) votés au titre des opérations pluriannuelles d'investissement émergeant à ce budget annexe, est récapitulée ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						
No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2018	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2019 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2019	RAF
AP N° : 61-2013-4 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE DUMBEA	181 000 000	52 462 565	55 324 287	62 889 526	7 000 000	3 323 622
AP N° : 61-2013-12 EQUIPEMENTS EAU 2013-2016	861 350 000	725 488 825	123 115 557	8 985 455	0	3 760 163
AP N° : 61-2017-1 PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 101 100 000	10 000 000	207 284 514	428 757 105	455 000 000	58 381

V. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018, pour chaque section pour laquelle il existe un acte d'engagement. Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

A. Les dépenses d'investissement 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6101	2031	FRAIS D'ETUDES	811	9 152 973
6101	2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	811	280 582
6101	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	811	54 735 793
6101	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	811	87 906
TOTAL DU CHAPITRE 6101 :				64 257 254 F CFP

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6114	2031	FRAIS D'ETUDES	811	344 250
6114	2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	811	34 545 276
TOTAL DU CHAPITRE 6114 :				34 889 526 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2019 : 99 146 780 F CFP

B. Les dépenses d'exploitation 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	811	116 923
011	6152	SUR BIENS IMMOBILIERS	811	1 359 459
011	618	DIVERS	811	728 433
011	6226	HONORAIRES	811	1 816 680
TOTAL DU CHAPITRE 011 :				4 021 495 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2019 : 4 021 495 F CFP

VI. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de ce budget annexe au titre de l'exercice 2018 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Elles portent sur le reclassement des avances et acomptes versés, des frais d'études suivis de travaux ainsi que sur les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et provisions.

A - A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Frais d'études suivis de travaux						
Immobilisations en cours – constructions sur sol d'autrui	041	2314	3 358 947	041	2031	25 736 940
Avances et acomptes versés – opérations terminées						
Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	041	2315	22 377 993	041	2031	0
	041	2315	57 249 768	041	238	57 249 768
TOTAL			82 986 708			82 986 708

B – DE SECTION A SECTION

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Amortissements et provisions						
Amortissements des autres constructions	042	6811	0	040	28148	407 863
Amortissements des réseaux AEP	042	6811	7 268 245	040	281531	6 860 382
Provisions pour risques et charges d'exploitation	042	6815	0	040	15182	0
TOTAL			7 268 245			7 268 245

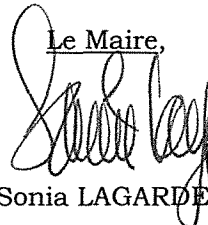
VII. CONCLUSION

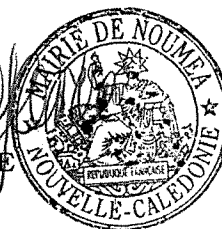
Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable présente donc, pour l'exercice 2018, un résultat définitif de 4.428.948 F/CFP. Il sera définitivement intégré au budget 2019 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

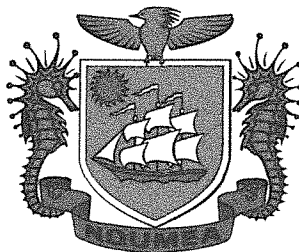
Le programme d'investissement réalisé s'est élevé à plus de 417 millions de F/CFP, financé principalement par l'exploitation du service, une subvention d'équipement et un emprunt de 370 millions de F/CFP.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2018 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 mai 2019

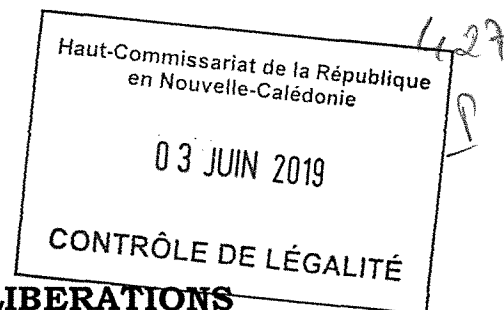
Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.05.2019	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Dominique SIMONET	M. Patrick SENS
		Mme Martine LAGNEAU	Mme Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 33	M. Pierre FAIRBANK	Mme Charlene SOERIP
Nombre de votants	: 44	M. Mathieu OUANEMA	Mme Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme Sabine KAGY	M. Gaël YANNO
		M. Christophe OBLED	Mme Félicia BALLANGER
SORTIE DE :		M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme Germaine NEWEDOU	Mme Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/427
relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte administratif 2018 du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Maire

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 MAI 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/182 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif de la distribution de l'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/183 du 12 mars 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/469 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la distribution de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/618 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/619 du 31 juillet 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/830 du 8 novembre 2018, portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/831 du 8 novembre 2018, portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU le compte administratif du budget annexe de distribution de l'eau potable du Maire pour l'exercice 2018,

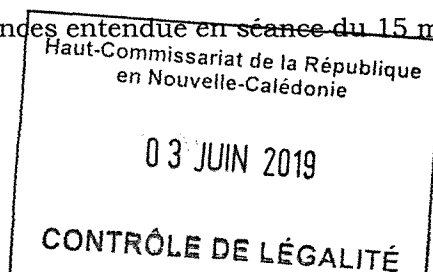
VU le compte de gestion du budget annexe de distribution de l'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/71 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

./.



DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe Eau	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 43.888.514	-	55.630.631	11.742.117
Exploitation	121.012.112	121.012.112	95.855.106	95.855.106
TOTAL	77.123.598	121.012.112	151.485.737	107.597.223

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 MAI 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

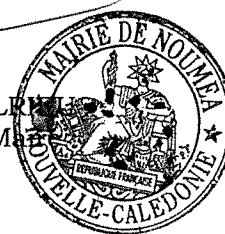
NOUMEA, LE 29 MAI 2019

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1


Jean-Pierre DELERUE
1^{er} Adjoint au Maire



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ou publié le - 3 JUIN 2019
est exécutoire de plein droit.

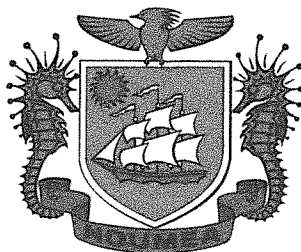


Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.05.2019	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Dominique SIMONET	M. Patrick SENS
Nombre de présents	: 33	Mme Martine LAGNEAU	Mme Jinezi Annie QAEZE
Nombre de votants	: 44	M. Pierre FAIRBANK	Mme Charlene SOERIP
(11 procurations)		M. Mathieu OUANEMA	Mme Liliane CONDOUMY
		Mme Sabine KAGY	M. Gaël YANNO
		M. Christophe OBLED	Mme Félicia BALLANGER
<u>SORTIE DE :</u>		M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme Germaine NEWEDOU	Mme Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/428
relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget annexe
de la distribution de l'eau potable du Maire

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 28 MAI 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/182 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif de la distribution de l'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/183 du 12 mars 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/469 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la distribution de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/618 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/619 du 31 juillet 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/830 du 8 novembre 2018, portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/831 du 8 novembre 2018, portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU le compte administratif du budget annexe de distribution de l'eau potable du Maire pour l'exercice 2018,

VU le compte de gestion du budget annexe de distribution de l'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/71 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,



./.

DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Maire pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Prévisions budgétaires	227 000 000	227 000 000	687 420 177	687 420 177	914 420 177	914 420 177
Réalisations	111 675 095	207 530 201	529 332 785	584 963 416	641 007 880	792 493 617
I – Résultat de l'exercice		95 855 106		55 630 631		151 485 737
II – Résultats antérieurs reportés			43 888 514		43 888 514	0
III – Résultat de clôture (I + II)		95 855 106		11 742 117		107 597 223
Restes à réaliser	4 021 495		99 146 780		103 168 275	0
IV – Solde des restes à réaliser	4 021 495		99 146 780		103 168 275	
V – Résultat global de l'exercice (III + IV)		91 833 611	87 404 663			4 428 948

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Maire est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018.

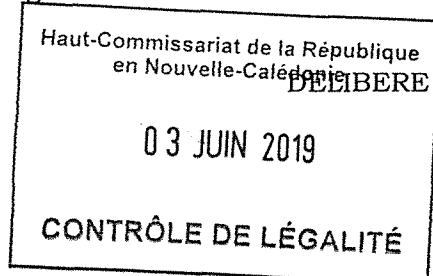
ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 MAI 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 29 MAI 2019

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Jean-Pierre DE
1^{er} Adjoint au Maire



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué

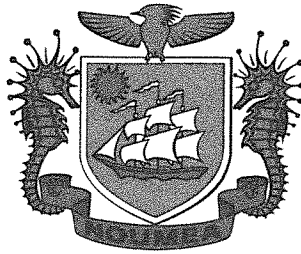
~~et notifié le~~

et / ~~est~~ publié le - 3 JUIN 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.05.2019	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 22.05.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Diane BUI-DUYET	Mme Laurène CASSAGNE
		M. Dominique SIMONET	M. Patrick SENS
		Mme Martine LAGNEAU	Mme Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 33	M. Pierre FAIRBANK	Mme Charlene SOERIP
Nombre de votants	: 44	M. Mathieu OUANEMA	Mme Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme Sabine KAGY	M. Gaël YANNO
		M. Christophe OBLED	Mme Félicia BALLANGER
<u>SORTIE DE :</u>		M. Kalisito MUSUMUSU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme Germaine NEWEDOU	Mme Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/429

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de la distribution d'eau potable du compte administratif 2018 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 MAI 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/182 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif de la distribution de l'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/183 du 12 mars 2018 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/469 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe de la distribution de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/618 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/619 du 31 juillet 2018 portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 1 du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/830 du 8 novembre 2018, portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/831 du 8 novembre 2018, portant modification des autorisations de programme en décision modificative n° 2 du budget annexe de la distribution d'eau potable 2018 de la Ville de Nouméa,

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2018,

VU le compte de gestion du budget annexe de distribution de l'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018,

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

VU la note explicative de synthèse n° 2019/71 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2018, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants votées au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe pour la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa, telles que récapitulées dans les tableaux ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2018	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2019 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2019	RAF
AP N° : 61-2013-4 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE DUMBEA	181 000 000	52 462 565	55 324 287	62 889 526	7 000 000	3 323 622
AP N° : 61-2013-12 EQUIPEMENTS EAU 2013-2016	861 350 000	725 488 825	123 115 557	8 985 455	0	3 760 163
AP N° : 61-2017-1 PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	1 101 100 000	10 000 000	207 284 514	428 757 105	455 000 000	58 381

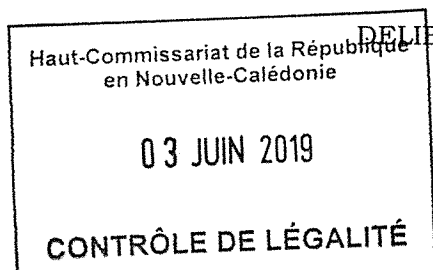
ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

29 MAI 2019

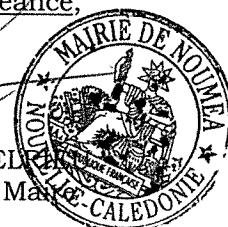
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

29 MAI 2019

Le Président de séance,

Jean-Pierre DEL...
1^{er} Adjoint au Maire



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué

et notifié le - 3 JUIN 2019
et ~~le~~ publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.